

MODIFICATION DE L'HEURE DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière adjointe, qu'en raison des nouvelles consignes gouvernementales en lien avec la COVID-19, le conseil a décrété par l'adoption de sa résolution numéro 2022-02-8056 que les **séances ordinaires** du conseil, à **partir de mars 2022**, seront tenues en présentiel, **avec la présence du public, à compter de 19h.**

Donné à Lac-des-Écorces, ce 18^e jour de février 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie que j'ai affiché ou fait afficher le présent avis public au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 18 février 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat, sous mon serment d'office, ce 18 février 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe